

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 octobre 2026

Délibération n° 261015_06

Attribution d'une subvention à l'association « Bouton d'Or »

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Présidente : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Pierre HILY-BLANT, Yann DAVIN, Cécile CHANEAC

Secrétaire de séance : Pierre HILY-BLANT

Excusés ayant donné pouvoir : Mathilde POPINEAU à Chantal DURANTON ; DULOUTRE Sylvain à PRAT Annie ;

Absents : Evelyne DAVIN

▲ 06 Attribution d'une subvention à l'association « Bouton d'Or »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-25 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu la délibération n°261015-5 du Conseil municipal portant adoption de la charte communale d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la demande de subvention de l'association « Bouton d'or » déposée dans les délais requis ;

Considérant la volonté de la commune de Sarcenas de soutenir les associations contribuant à l'animation, à la vie sociale, culturelle, sportive et au dynamisme du territoire ;

Mme la Maire rappelle au Conseil municipal l'importance du tissu associatif local et le rôle des associations dans la vie de la commune. Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la commune souhaite accompagner financièrement l'association « Boutons d'Or » dont les activités présentent un intérêt pour le territoire et ses habitants, plus particulièrement les seniors.

Mme la Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention reçue et propose, après examen de celle-ci, de procéder à l'attribution d'une subvention de 170 € au titre de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Attribuer** à l'association « *Boutons d'or* » la subvention correspondante, pour un montant de 170 € ;
- **Préciser** que la dépense correspondante sera imputée au compte 65748 du budget communal de l'exercice 2026, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires ;
- **Autoriser** Mme la Maire à procéder au versement de la subvention accordée et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à SARCENAS, le 15 octobre 2026

La Maire, Annie PRAT

